

Rapport d'activités du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014

1. Conseil d'administration, comité exécutif et comité consultatif

Conseil d'administration

Pour la dernière année d'activités, les membres du conseil d'administration (C. A.) étaient :

Président : M. Paulin Bouchard, président de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec;

1^{er} vice-président : M. Yvan Lacroix, président-directeur général de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière;

2^e vice-président : M. Yvan Brodeur, président de l'Association des abattoirs avicoles du Québec.

Les autres administrateurs étaient :

Gyslain Loyer, président du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec;

M. Pierre-Luc Leblanc, Président des Éleveurs de volailles du Québec;

M. Serge Lefebvre, administrateur de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec;

M. Carl Bouchard, Président des Éleveurs de poulettes du Québec

M. Dominique Martel, vice-président de l'Association des acheteurs de volailles du Québec;

M. Christian Trottier, président de Les Couvoiriers du Québec.

Les administrateurs se sont réunis à deux reprises au cours de la période, soit le 13 février et le 30 octobre 2014.

Au niveau des membres réguliers, il y a eu le retrait de l'Association des acheteurs de volailles du Québec dû à la dissolution de l'association le 4 juin 2014. En contrepartie, Les Éleveurs de poulettes du Québec se sont joints à l'EQCMA comme nouveau membre en février 2014.

Comité exécutif

Le comité exécutif, formé du président et des deux vice-présidents, s'est réuni à trois reprises à la fin 2013 soit les 13 et 25 novembre puis le 20 décembre et une fois en 2014, le 23 octobre.

Comité consultatif

Durant la période concernée, le comité consultatif ne s'est pas réuni. Le mandat des membres du comité consultatif est d'apporter leur expertise et leur support au conseil d'administration sur des dossiers techniques et d'orientation.

Au cours de la période, les membres du comité étaient :

D^{re} Sonja Laurendeau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Mme Silke Schantz de l'Association des abattoirs avicoles du Québec

M^{me} Julie Dufour de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière et Les Couvoiriers du Québec

D^r Ghislain Hébert de l'Association des vétérinaires en industrie animale

M^{me} Nathalie Robin des Éleveurs de volailles du Québec

D^{re} Martine Boulianne, de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

M^{me} Angèle Hudon-Tanguay de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec

D^{re} Claudia Gagné-Fortin du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

M^{me} Lise-Anne Girard du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec

2. Projets complétés

Le seul projet complété au cours de la dernière année d'activités fut le projet de régime d'indemnisation. Grâce à l'assistance financière d'AAC par l'intermédiaire du *Programme canadien d'adaptation agricole* géré par le CDAQ, l'EQCMA avait amorcé au printemps 2012 une étude de faisabilité pour explorer la possibilité de mettre en place un régime d'indemnisation pour les éleveurs et autres intervenants affectés financièrement lors de cas de maladies à déclaration obligatoire (MADO) du gouvernement fédéral ou autres maladies à incidence économique faisant partie du mandat de l'EQCMA (laryngotrachéite infectieuse et *Mycoplasma gallisepticum*).

La réalisation du projet s'est faite principalement par le coordonnateur de l'EQCMA et les services d'un consultant externe sous la direction du Comité exécutif et du conseil d'administration de l'EQCMA.

Le projet a permis, entre autres :

1. d'identifier et analyser les mécanismes d'indemnisation existants pour la filière avicole québécoise;
2. de collecter et analyser des données économiques, financières et réglementaires sur l'industrie avicole québécoise afin de quantifier la problématique;
3. de consulter les intervenants de la filière avicole québécoise sur des options définies avec objectif d'identifier l'option la mieux adaptée aux besoins de la filière.

Un premier concept de régime d'indemnisation, composé d'un fonds de garantie et d'une assurance complémentaire, a été défini lors des travaux ainsi qu'une identification préliminaire des intervenants concernés et des dépenses admissibles.

La prochaine étape de cette initiative se réalisera dans le cadre d'un nouveau projet afin de mieux définir le régime d'assurance souhaité de même que ses coûts. Une proposition détaillée

a été développée et soumise pour une aide financière dans le cadre du programme Initiatives Agri-risques d’Agriculture et Agroalimentaire Canada. Pour la réalisation du projet, les statistiques recueillies dans la l’étude de faisabilité seront mis à jour et bonifiées pour servir ensuite dans des activités de modélisation de propagation des maladies ciblées et dans le cadre d’une analyse actuarielle permettant de valider le montant du régime d’indemnisation souhaité. Entre autres options, la structure du régime vise le transfert de risques aux assureurs lequel comportera une rétion (franchise collective) partagée par les partenaires concernés. Les assureurs seront sollicités également pour différentes options dans la structure financière du régime. Les options ainsi négociées seront soumises pour consultation auprès des partenaires concernés de l’EQCMA dans le cadre de rencontres dédiées. Si les partenaires appuient la proposition, l’EQCMA sera en mesure de passer à la prochaine étape qui consistera à la mise en œuvre du régime.

3. Laryngotrachéite infectieuse (LTI) et mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum* (MG)

Entre novembre 2013 et octobre 2014, l’EQCMA est intervenue dans quatre éclosions de LTI et deux de MG dans des troupeaux de volailles commerciaux. Deux cas de LTI furent déclarés en novembre et décembre 2013. L’éclosion de novembre a impliqué une ferme avicole dans la région de Lanaudière et celle de décembre à Saint-Hugues en Montérégie.

Par la suite, plusieurs épisodes sont survenus dans une courte période s’étalant d’août à octobre 2014 où deux nouveaux cas de LTI ont été déclarés à Saint-Paul-d’Abbotsford en Montérégie et dans la zone Sainte-Élisabeth - Saint-Norbert dans Lanaudière. Durant la même période, il y a aussi eu deux cas de MG dans la zone géographique de Saint-Hugues – Sainte-Hélène-de-Bagot en Montérégie.

Dans tous ces cas, l’EQCMA a obtenu la pleine collaboration des producteurs concernés. Dans les cas de LTI, l’utilisation du vaccin recombinant au couvoir devient une pratique courante et une biosécurité rehaussée fut maintenue dans tous les cas pour toute la durée des lots vaccinés. La situation s’est rétablie dans chaque cas et il n’y a pas eu d’infection d’autres troupeaux sauf dans les deux cas de MG où un lien épidémiologique avait été identifié dès le premier cas et où aucune action ne pouvait être prise *a posteriori* pour éviter la contamination du deuxième troupeau.

4. Maladies à déclaration obligatoire

Débuté en 2011, les travaux de concertation et d’élaboration règlementaire pour rendre obligatoire la déclaration de tout cas d’une des quatre maladies à déclaration obligatoire (MADO), de LTI ou de MG ont été complétés en juin 2014 à la suite de deux rencontres de travail en janvier et mai et des présentations aux producteurs membres du SPOIQ le 5 février et de la FPOQ les 5, 14 et 27 mars. C’est finalement en mai et juin que les quatre fédérations et syndicats de producteurs avicoles ont déposé à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) les modifications règlementaires de chacun de leur règlement de

contingemment ou de production obligeant leurs producteurs à déclarer toute éclosion des maladies identifiées. Cette obligation de déclaration sera aussi accompagnée d'une obligation à respecter les mesures de biosécurité prescrites par l'EQCMA. Une convention entre l'EQCMA et les quatre fédérations et syndicats a été développée afin de préciser les responsabilités de chacun et sera signée à la suite de l'adoption de ces modifications règlementaires par la RMAAQ.

L'échéancier de mise en œuvre de ces modifications règlementaires est tributaire du traitement du dossier par la RMAAQ et du processus de consultation qu'elle adoptera avant de les entériner. L'EQCMA s'attend à une conclusion favorable de ce dossier en 2015.

6. Échanges entre l'EQCMA et le FBCC

Au cours de la dernière année, il n'y a pas eu de rencontre d'échanges entre l'EQCMA et l'industrie avicole de l'Ontario sur les mesures d'urgence et ses diverses initiatives en biosécurité et en santé avicole. Puisqu'il y avait peu de matériel à partager, une rencontre entre des représentants de l'EQCMA et du Feather Board Command Center (FBCC) est plutôt prévue en 2015.

7. Membres associés

Dans ses statuts, l'EQCMA a créé une classe de membres associés, sans frais de cotisation, permettant à toute organisation intéressée à ses activités de s'enregistrer afin de recevoir son rapport annuel d'activités et autres documents d'information (p. ex. : communiqués dans les cas de LTI et MG), d'être informée et invitée à d'éventuelles activités de formation et même, dans certains cas, de participer aux activités de comités *ad hoc* ou permanents. Les membres associés sont aussi invités à participer à la réunion annuelle de l'EQCMA.

Aucun nouveau membre associé ne s'est joint à l'EQCMA durant la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014.

8. Communications et activités de diffusion

8.1 Site Internet

Accessible depuis le 14 février 2013, le site Internet de l'EQCMA (www.eqcma.ca) a permis à l'organisation d'accroître son rayonnement. Nous verrons avec le temps à quel point cet outil pratique et facile d'accès sera utilisé par les producteurs et intervenants du secteur avicole québécois de même que d'autres personnes intéressées par les informations qui s'y trouvent. Entre autres, nous souhaitons qu'il devienne graduellement une référence pour les éleveurs de basse-cour du Québec avec le guide d'élevage spécifiquement adapté à cette clientèle qui y est présenté.

Pour la période de novembre 2013 à octobre 2014, le site a été visité par 3146 visiteurs dont 82 % pour la première fois et 18 % étaient des visiteurs ayant consulté le site plus d'une fois. Les visiteurs ont consulté en moyenne 3 pages par session pour une durée moyenne de 2 :42 minutes par session (généralement entre 5 et 10 minutes). Bien que les visiteurs soient originaires de 94 pays différents, environ 60 % des visiteurs sont du Canada, 16 % de la France, 3,5 % d'Algérie, 3 % du Brésil et 2 % de la Tunisie. En ce qui concerne les pages de contenu consultées, la majorité des visites sont sur les pages du guide d'élevage de basse-cour.

8.2 Activités de diffusion

L'EQCMA a participé à quelques activités lui ayant permis de mieux faire connaître son mandat, ses activités et ses réalisations. Voici la liste des activités de diffusion réalisées entre le 1^{er} novembre 2013 et le 31 octobre 2014 :

- 20 novembre 2013 : Présentation à des employés de l'Agence de santé publique du Canada sur la stratégie d'intervention de l'industrie avicole québécoise en situation de crise sanitaire, particulièrement pour les MADDO telles que l'influenza aviaire.
- 12 décembre 2013 : Présentation sur l'EQCMA et ses activités dans le contrôle de maladies à incidence économique à une rencontre des membres de l'Association des professionnels en nutrition des cultures (APNC).
- 8 mai 2014 : Présentation sur l'EQCMA et sa stratégie d'intervention contre des maladies ciblées du secteur avicole à un groupe d'étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.



Martin C. Pelletier, agr., MBA
Coordonnateur

Le 22 janvier 2015